

## DU PAYS DE CHAMPAGNE.]

LA Champagne est dicté de l'estédué du Païs, & vient du latin *Campus* & *Campestris*.

La Champagne & Brie est vn mesme païs, moitié Belgique & moitié Celtique ; ayant pour limites la Lorraine & païs Barrois au leuant: la France & terroir Hurepois au couchant (d'quel la Seine les separe) la Bourgoigne au midi: & au Septentrion la Picardie, qui est le vray & naturel siege des anciens Belges.

*limi-  
ties de  
chā-  
paig.*

Les villes principales de la Châpagne Belgique s'ot Rheims qui est la Cité capitale & Metropolitaine (de laquelle nous parlerons ci apres) Claye, Gandelu, Chasteau-Tierry, Dormat,

Es-

144 DESCRIPTION  
Espernay, Chalons, Lagny, S.  
Menehou.

*ville  
de la  
Chā.  
paig.  
Celti-  
que.* Les villes de la Champagne  
Celtique plus remarquables sōt  
Nogent, Mery, Troyes, Bar sur  
Seine, Mussy Leuesque , Don-  
senay, Vaudœure, Bar sur Aube,  
Ponts sur Seine, S. Florentin, &  
Eruille Chastel, Fouville, Sedane  
Rebel; Cōme aussi est le Bassigny,  
& ce traict du païs de Victry le  
Parthois, qui separe le Barrois de  
la Chāpagne , & la France d'avec  
la Lorraine.

La Brie est vne colonie de Nor-  
mands, qui se vindrent habituer  
en ceste Region, laquelle estoit  
fort despeuplee par les longues  
guerres : d'où ils sont encor ap-  
pellez en quelques lieux de Fran-  
ce Normands Barrois.

La Brie est bos cageuse, neant-  
moins fort fertile, & propre au  
labourage, comme est aussi la  
Cham-

Champagne, ayant le Ciel se-  
rain, l'air doux & temperé; les  
riuieres grandes, bonnes & fer-  
tiles, le peuple soigneux, vigilât  
& bô mesnager, la noblesle gail-  
larde, courtoise, vaillante & en  
grand nombre; toutesfois ils  
sont vn peu opiniastres.

Ce païs à iadis porté tiltre de  
Duché & de Comté: dont les  
Comtes estoient ceux qui com-  
mandoient sur la ville de Troyes,  
la fondation de laquelle est telle  
qu'il ensuit.

### DE LA VILLE DE TROYES en champaigne.

**L**A ville de Troyes, dite en  
latin *Trecce*, n'est du bastimêt  
des Troyens, mais des anciens  
Gaulois.

Ceste ville est situee sur la Sei-  
ne, ayant le terroir gras & fertil.  
La jure

*Tro* La iurisdiction de Troyes est de  
*yes sie* grande estendue. Il y a siege Pre-  
*ge pre* fidial, avec les Conseillers, Ju-  
*fidal* ges, & autres gents du Roy, au-  
 quel siege des Presidiaux, resfor-  
 tissent le siege dudit Troyes, la  
 conseruation des foires de Brie  
 & Champaigne, les sieges de Bar  
 sur Seine, Mussy l'Evesque, la  
 Ferté sur Aube, Nogent, Pont  
 sur Seine, Eruile Chastel, & S.  
 Florentin, villes sises en la Châ-  
 pagne.

*conci.* Vn cōcile a esté tenu à Troyes  
*te à* par le Pape Jean 8. & y fut Louys  
*Tro* Begue couronné par le susdict  
*yes.* Pape.

Ceste ville fut iadis ruinee  
 par les Huns, & depuis par les  
 Normans.

L'eglise Cathedrale de ce lieu  
 est des plus anciennes de Gaule,  
 dediee à S. Estienne. Le premier  
 pasteur fut S. Amanor, ou Ama-  
 dour,

dour, qui viuoit du temps des Apostres.

Le païs de Bassigny est vni au Comté de Champagne, ayant le païs Barrois au Sepentrion, la Franche Comté de Bourgoigne au midi, la Lorraine au leuant, & la Champagne au ponent.

*Du  
pays  
de  
Bassi-  
gny & ses  
lumi-  
res.*

DE LA VILLE DE CHAV-  
mont Capitale du Bassigny.

C ESTE ville est situee sur vn rocher; laquelle ancienne-  
ment n'estoit qu'un Boug ius-  
ques en l'ā mil cinq cēts, que l'ō  
commençā de la fortifier soubs  
le Regne de Louys 12. & l'armer de  
murailles avec quelques tours  
& Bouleuers, que le Roy Fran-  
çois 1. continua, & puis Henri  
2. les reduict à quelque perfe-  
ction.

A Chau-

A Chaumont y a vn donjon ou Chasteau enclos & fermé de murailles, hautes tours & fossez, lequel est aussi fort ancien, & se nomme de Hautefeuille dans iceluy y a vne belle & grande salle qui sert de Parquet aux gents du Roy, & à tenir les assemblees de la noblesse du pays au ban & arriereban.

Il y a Bailliage & siege Presidial à Chaumont, & d'autant que ceste ville est de grand rapport, il y a aussi vn grenier à sel, les Officiers du Roy pour le Magazin & & une belle, vn bureau pour la Justice des passages, & Forains: des Lieutenants particuliers es sieges des eaux & des forests, avec les Officiers Royaux pour icelles. En outre est le Cōsulat, pour le fait de la marchandise, qui est principalement de draps & toiles, aussi les drapiers & tisserans y tien-

y tiennent le premier rang entre les marchands.

L'eglise principale de Chaumont est dediee au glorieux & bienheureux S. Jean Baptiste, dont les Chanoines sont choisis des seuls enfans de la ville.

Il y a encor plusieurs autres belles Eglises & chapelles, sçauoir S.Michel, S.Aignen, l'hospital, les 3. chapelles de nostre Dame de lorette, de recouurance, & de bonnes nouvelles.

### JOINVILLE.

C Este ville est tresancienne, & est l'appanage des puissances de la maison de Lorraine, situee sur la riuieredeMarne(cōme aussi la ville de Monmirandel) es dernieres limites de laChampagne.

Lors que S.Louys entreprit le  
vo-

150 DESCRIPTION

voyage de la terre sainte, il s'y trouua vn des seigneurs de Ioinville avec bo equipage. Le Roy Louys le Gros feit faire les murailles de ceste ville.

L'Eglise principale est dedice à S. Landeric, dans laquelle est enterre cest illustre & tant renomé personnage Godeffroy de Buillon, chef de la race Lorrainne. En ceste Eglise est aussi le tombeau de Claude de Lorraine duc de Guise, lvn des plus magnifiques de France.

Et outre l'Eglise principale de Ioinville, il y a encor deux autres Eglises parochiales, deux couvents de Religieuses, & deux Hospitaux.

Les seigneurs de Ioinville s'ot Senechaux hereditaires de Châpaigne.

Ioinville fut erigée en principauté soubs Henry 2. de laquelle de-

Ioin-  
ville  
erigé

DE LA FRANCE. 151

dependent les Barónies de Hail-  
ly, Douleuant, Roches, Esclairó,  
& plusieurs autres chasteaux,  
bourg & villes.

Du temps de l'empereur Char-  
les le Quint, ceste ville fut toute  
bruslee, excepté le chasteau.

---

DE LA VILLE DE

Vassy.

**L**a ville de Vassy est vn siege  
Royal, apartenāt à la maisō  
de Guise, & est situee au milieu  
des bois & forest de Hautefus-  
taye, sur vne petite riuiere nom-  
mee Bloise. Il y a de belles & ra-  
res fontaines à Vassy : & entre  
autres deux, l'vne nōmee Brou-  
zeual les Vassy, l'autre est en  
l'Hospital du Donjon, laquelle  
rend telle abondance d'eau qu'ē  
moins de six vingt pas, elle faict  
moudre plusieurs moulins.

Non

## 152 DESCRIPTION

Non loin de ceste ville se trouuent des mines de terre, pour faire le boliarmenic, qui sert à diuers usages: & est portee en plusieurs païs.

*massa* En l'an mil cinq cents soixante & deux le duc de Guise meit *Vassy* à mort grand nombre de Huguenots le premier jour de Mars, les quels contre son vouloir, & mesprisans le Lieutenât du Roy, entreprenoint de dresser leurs Synagogues à Vassy, Ce qui à rendu ceste place renommee.

DE VICTRY EN PAR  
thois maintenant appellé Vidry le  
François.

**S**ORTANT du terroir de Soinville, l'on entre aussitost au païs de Parthois l'un des plus beaux Bailliage de Champagne:  
la

la ville Capitale duquel est Vi-  
atri sur la riuiere de Saux, & tient  
on que c'estoit vn siege des legi-  
ons Romaines, pour empescher  
que les Germains ne feissent des  
courses sur les Gaules, & que de  
la legion victorieuse en latin *le-  
gio vi|ictrix*, ce lieu fut nommé *Victo-  
riacum*; comme aussi celui qui est  
pres Paris,

Soubs le Bailliage de Victry, <sup>Pre-  
uostes</sup>  
il y a huict Preuostez & Chastel- <sup>de Va-  
lenies; sçauoir Chasteau-Thier-  
ry, Menehou, Chastillon, Fismes,  
Espernay, Roueray, Pascauant,  
Vertus & Larzicourt.</sup>  
Etry.

L'an de grace mil cent qua-  
rante trois le Roy Louys le ieune  
estant irrité contre Thibauld  
Comte de Champagne, pour  
quelque subiect, & sçachant la  
loyauté des Victriciens envers  
leur Comte, meit le feu en la vil-  
le, les surprenant à l'improuiste,  
& les

& les habitans se cuidans sauuer dans l'Eglise, y furent bruslez, au nombre de mil cinq cents personnes: tant hommes que femmes & enfans. Ce qui incita S. Bernard à reprendre aigrement le Roy, d'auoir commis vne telle cruauté: sans respecter les autels, ny la presence du saint des saints. Le Roy touché de repentance, feit le vœu d'aller en Hierusalem: lequel il executa, pour expiation de sa faute.

Du temps de Louys II. ceste ville fut aussi toute bruslee par le Comte de Brienne, nommé Jean de Luxembourg, avec plus de soixante douze villages voisins d'icelle.

Elle fut aussi ruinee par Charles Quint, & rebastie de neuf sur vn costau, en la place d'un petit village nommé Mont-Court, par le Roy François I. lequel y don-

DE LA FRANCE. 155

donna de beaux priuileges , &  
en outre l'orna de trois belles  
foires.

---

DE S. DISIER.

ENVIRON deux lieuës de Vi-  
stry est assise la belle, forte &  
fameuse place de s. Disier portat  
le nom du saint à l'honneur du-  
quel on l'a bastie.

Ceste ville fut aussi saccagee par  
l'Empereur Charles le Quint en  
l'an 1544. Les pauures Citoyens  
n'ayas peu resister à son armee; la  
quelle estoit de 800000 hommes,  
depuis elle à esté reedifiee.

---

DES VILLES DE LA BASSE  
Brie.

EN la basse Brie au bailliage  
de Prouins, sont les villes de  
Sezane, Loy le Chastelet, Bray  
sur Seine & Montereau dicte en  
latin Mons Regalis, ou bien Mona-

H

*steriolum*, situee sur Yonne & la Seine, & depend de la jurisdic*tion* de Brie: icelle ville est renommee d'autat qu'ē icelle fut tué ce grād pertubateur de la France leā Duc de Bourgōgne, fils de Philippe le Hardy en vengeāce de la mort de Louys d'Orléans, qu'il auoit faict tuer à Paris. Non loin de Mōtereau est le prieuré de S. Martin tres-ancien, dependant de S. Lo mer de Blois.

En ce païs sont aussi les places de Celles, Taners, Vernon, Valēces, Nāgis, & le plaisir Chasteau de Blandy, le sejour & plaisir des Ducs de Longueville.

DE

DE LA VILLE DE  
PROVINS.

CESTE ville est assez ancien  
ne, & se dict en latin *Agèdicam*; Elle est situee sur la pointe  
dvn costau ayant au pied la ri-  
uiere de Morā, qui arrose le païs  
voisin.

Le terroir de Prouins est abon-  
dant en bleds, pasturages, bois, *Renō-*  
& belles commoditez d'eaux. Et *mec de Pro-*  
ce, qui donne bien du renom à la *nins.*  
ville de Prouins par toute la Frâ-  
ce sont les roses rouges, qui sont  
tresodorantes en ce païs; & dont  
l'on fait grande estime à Paris, à  
cause de la grande quâtité de cô-  
serues qu'on fait d'icelles en la  
susdicté ville.

Prouins est le plus ancien sie-  
ge de Brie ayant Bailly, Lieute-  
nant general, & particulier, deux

## 158 DESCRIPTION.

Aduocats & le Procureur du Roy, & vn Greffier d'appeaux: Comme aussi ce siege a la conservation des foires de Brie & Champagne.

Ceste ville fut en danger d'estre toute perdue en l'an mil cinq cents septante & vn, par vn grād orage & rauine d'eaux, qui emporterent & abbatirēt plusieurs maisons en la pente de la montagne.

## DE LA VILLE DE MEAVX.

**L**A ville de Meaux est situee en la Gaule Celtique sur vn mōt, en vne fort belle perspective, en la fertilité de Brie: ayant le fleuve de Marne au pied à l'Occident; & est ceste ville separee par vn ruisseau coulant & passant sur le roc: en lvn des costez est la ville, & en

DE LA FRANCE. 159  
en l'autre le marché ou fort d'i-  
celle.

Meaux est dicte en latin *Mel-*  
*da*, pour auoir esté premieremēt  
situee au milieu des eaux. *apel-*  
*lation*  
*de Me*  
*aux.*

La jurisdiction de ceste ville  
est la seconde du païs de Brie,  
contenant soubs soy les sieges  
de Meaux, Crecy, Colomiers en  
Brie (qui est vne assez belle ville)  
la Ferté Gaucher. Brie, Comte  
Robert, & Thorcy sont de la iu-  
risdiction du Chastelet de Paris.

Meaux porte le nom d'Eues-  
ché, des temps de l'Eglise pri-  
mitive, dont s.Denys fut le pre-  
mier Evesque; lequel ayant con-  
uerti les Citoyens Meldoys à  
la foy Catholique, laissa S. Sætin  
pour son successeur. A l'Evesché  
de Meaux est affectee la conserua-  
tion de l'université de Paris.

L'eglise Cathedrale est dediee *Egli-*  
*à S. Estienne*, laquelle ressentit *se Ca-*

the la fureur des Caluinistes durant  
 drale les troubles, n'y ayans laissé Au-  
 de Me tel, Image, ny remarque quelcō-  
 aux rni- que d'Eglise.

nee Aupres de Meaux est la Roya-  
 par le maison de Mōceaux embellie  
 aux Calui par la Royne Catherine de Me-  
 nistres dicis. Non loin d'icelle sont  
 deux beaux monasteres des Reli-  
 gieuses, sçauoir de Iouare com-  
 me qui diroit Louisara, & de Fre-  
 monstier.

mira- En ce pais est aussi l'Eglise de  
 oles. S. Fiacre, où il se faict tous les  
 iours plusieurs miracles au tom-  
 beau de ce glorieux confesseur.

### DE LA VILLE DE LAGNY & autres.

L AGNY est fort ancienne ain-  
 si qu'on peut voir par l'anti-  
 quité des bastimens, & princi-  
 pal-

DE LA FRANCE. 161

pallement d'vne Abbaye, qui est au haut de la ville tirant vers Meaux: au deuant de laquelle est vne des plus belles fontaines qu'on sçache voir.

Chasteau Thierry est de la hau te Brie, ayant Bailliage & siege Presidial avec ses Conseilliers, auquel ressortissent, Chastillon sur Marne, Trefos, Onchie le Cha stel, Milly & S. Front.

---

*Fondation de la ville de  
Rheims.*

RHEIMS est vne des plus anciennes villes de France & plus renommee, diête en latin Durocortum, à cause de laquelle la Prouince s'apelle Rhemoise.

La vraye fôdation de Rheims est prise des l'an du monde deux cent quinze, du vingt troisième

## 162 DESCRIPTION.

Roy des Celtes nommé Rheme,  
qui en fut le premier fondateur,  
Priam regnant encor à Troye;  
environ trois mil ans, deuant  
que Rome fut bastie.

*s. Sixte  
se pre-  
mier  
Eues-  
que  
de  
Rhe-  
ims.* Ceste Cité fut conuertie à la  
foy Catholique du temps des  
Apostres par S. Sixte disciple de  
S. Pierre.

Rheims est Archevesché, ou  
sont sacrez les Rois. Les Eves-  
chez qui en dependent sont,  
Soissons (l'Evesque de laquelle  
est Doyen de la Prouince) Chaa-  
lons sur Marne, Cambray: Tour-  
nay & Teroüanne, le Siege de  
laquelle est maintenant à Boul-  
loigne: Puis sont encor Arras,  
Amyens, Noyon, Senlis, Laon &  
Beauvais.

Il y a cinq Paireries Ecclesia-  
stiques comprises soubs l'Arche-  
vesché de Rheims, scauoir Rhéis  
mesmes, Chaalons, Beauvais.

Laon,

Laon, & Noyon. l'Eglise Cathedrale de Rheims est dediee à nostre Dame.

S.Nic  
chais  
& sa  
sœur  
Mar-  
tyrs.

S. Nichais vnziesme Evesque de Rheims, desia fort ancien, fut massacré en ceste Eglise (comme aussi sa sœur sainte Eutropie) par les Huns, lors qu'ils rauagèrent & pillerent ceste ville. Plusieurs autres fidelles y souriffrer aussi la mort. Ce fut en l'an de nostre salut 454.

S. Remy 16. Archevesque de ce lieu, baptisé le Roy Clouis & luy enseigna la foy. Ce bon pasteur mourut l'an de nostre salut 545. son corps repose en l'Eglise S. Pierre, à present consacrée au nom dudit S. Remy: laquelle Eglise fut fondée par la Royn Clotilde, en souuenance du bon heur aduenu en ce lieu au susdict Roy Clouis son espoux, lequel y auoit receu le Baptesme

auquel l'huile defaillat, fut envo  
yee du Ciel la saincte Ampoule,  
par vn Ange, pour oindre le Roy,  
suiuant la coustume.

A Rheims ya vniuersité pour  
les arts & Theologie, laquelle y  
fut erigee par le Roy Henry 2. à  
la requeste de Charles de Lorrain  
ne Cardinal & Archevesque de  
Rheims.

En ceste ville ya Bailliage, Lieu  
tenant general, Criminel, & Par-  
ticulier, avec les Coseillers & au-  
tres Officiers du Roy.

En outre sont encor les sieges  
de Chaalons, Espernay, Fismes:  
Celui de Vertus est du Bailliage  
de Saudron.

Deux Cōcilles ont esté tenus  
~~écile~~ à Rheims, le premier en l'an 815.  
~~tenus~~ l'autre du temps du Roy Capet  
à Rheims.

DE

DE CHAALONS SUR  
MARNE.

La ville de Chaalons sur Marne dicte en latin *Catalanum*, fut iadis Comté; depuis elle a esté vnie à celui de Champagne, & en fin donné à l'Evesque, qui est lvn des douze pairs de France.

Attilla Roy des Huns (nommé le fleau de Dieu) fut desfaict par le Roy Merouee, aidé & secouru d'Ætius lieutenant de l'Empereur Romain, aupres de Chaalons, aux champs dictz *Catalanniens*; où la bataille fut si grande, qu'il y demeura sur le champ cent quatre vingts dix mille hommes.

Le premier Evesque de Chaalons fut Mammé, disciple de S. Pierre.

La

La cité de Chaalons depend  
de Rheims, pour le spirituel &  
pour le temporel.

Le païs de Chaalons est fort  
fertil & abondant en toutes for-  
tes de commoditez.

DV P A Y S D E PICARDIE,  
*contenu sous l'Archevesché  
de Rheims.*

FACOB A Picardie est lvnne des  
plus fertiles Prouinces  
de lvnivers, en toutes  
choses, excepté en vin:  
comprenant plusieurs belles,  
grandes, & anciennes citez &  
forteresses contenuës es limites  
qui ensuient: Au leuant elle a le  
païs de Flandre, au midi la Châ-  
pagne, au ponent la Mer avec  
vne partie de la Normandie, &  
au Septention la Mer Oceane,  
du